



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU MARDI 22 SEPTEMBRE 2026

**OBJET : CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE-CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE
TERRITORIALE DU RHONE ET DE LA METROPOLE DE LYON (CDG69)
ADHESION MISSION ASSISTANCE SOCIALE DU PERSONNEL
Renouvellement d'adhésion**

N° 2026-37

Date de transmission en Préfecture :

Date de mise en ligne :

Date de la convocation du Conseil d'administration : **16 septembre 2026**

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : **17**

Nombre de membres présents ou représentés : **17**

Président de séance : **Sébastien FRANÇOIS, Vice-Président,**

Secrétaire de séance : **Yolande COL, directrice**

Membres présents à la séance : Sébastien FRANÇOIS – Agnès BÉRAL – Carole CAMICEL – Nadine CARRION – Christiane CONSTANT – Jean-Paul COTTIER – Xavier DÉMONET – Anne-Sixtine DE SAINT-GEORGE – Fatima GANNAZ – Brigitte GAUTHIER-DUMORTIER – Anne JUSTIN

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir : Serge BÉRARD (à Sébastien FRANÇOIS) – Edith LEFEBVRE (à Anne JUSTIN) – Christophe REBOUL (à Agnès BÉRAL) – Marie-Laure REBOUL (à Nadine CARRION) – Christèle RIVAT (à Brigitte GAUTHIER-DUMORTIER) – Christian VIVENS (à Xavier DÉMONET)

Vu le Code général de la Fonction Publique,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2015-33 du 6 juillet 2015 par laquelle le CDG69 met à disposition des communes et établissements publics des agents dans le cadre de missions temporaires d'assistance sociale du personnel

Vu la délibération n°2026-23 du 27 avril 2026 par laquelle le CDG69 a modifié l'organisation et la tarification de la mission d'assistance sociale,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Où, l'exposé de Monsieur le Vice-Président,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **DIT** que le Centre communal d'action sociale de la Ville de Brignais souhaite bénéficier des services d'un travailleur social pour assurer auprès de ses agents un accompagnement social en leur apportant aide et conseil, écoute et soutien dans leurs démarches de résolution de difficultés dans les domaines de la vie familiale et professionnelle, du logement, de la santé, du budget,
- **AUTORISE** Monsieur le Président du CCAS ou Monsieur le Vice-président délégué à signer la convention d'adhésion à la mission d'assistance sociale conclue auprès du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon, annexée à la présente délibération, avec effet au 1^{er} janvier 2027,
- **DIT** que les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 012 – compte 64131 et /ou 64111 du budget du CCAS – exercices 2027 et suivants.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme
Le Maire de Brignais
Président du CCAS
Serge BÉRARD

Pour le Président,
Par délégation,
Le Vice-Président du C.C.A.S.
Sébastien FRANÇOIS

